

Tours, le 13 mai 2026

DPE

n° 2026

Affaire suivie par :

CM Marxuach

Tél : 02 47 60 77 20

Mél : Christine.Marxuach@ac-orleans-tours.fr

267, rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1er degré
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale

**Objet : Promotions au grade de la classe exceptionnelle des professeurs des écoles au titre de l'année
2026**

Références :

- Article L522-18 du Code de la Fonction publique ;
- Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 16 décembre 2024 ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie d'Orléans-Tours

La présente note a pour objet de présenter le calendrier prévisionnel des opérations relatives à la campagne d'avancement dont le détail procédural est défini dans les lignes directrices de gestion ministérielles visées ci-dessus.

Calendrier prévisionnel du tableau d'avancement au grade de la classe exceptionnelle 2026	
Ouverture de la campagne	A compter du 18 mai 2026
Envoi d'un mail informant de la promouvabilité	Le 18 mai 2026
Délai des agents promouvables pour mettre à jour leur CV dans IProf	Du 18 mai au 31 mai 2026
Publication de la liste des promus	A compter du 30 juin 2026

L'ensemble de la campagne d'avancement se déroulera dans IProf. Il n'y a pas lieu de faire acte de candidature. Dès lors qu'un agent remplit les critères de promouvabilité, il reçoit un courriel l'en informant par messagerie I-prof. Il est à noter que la promouvabilité n'entraîne pas nécessairement la promotion.

Les résultats de la campagne sont consultables sur le portail intranet académique dans la rubrique "*ma carrière, ma vie professionnelle/avancement et promotions*".

Le contingent départemental de promotions n'est pas encore connu à ce jour.

Pierre-Alain CHIFFRE

